



Les bonnes raisons d'ouvrir une France Services sur son territoire

1

Le retour du service public au cœur des territoires. Chaque Français doit à terme pouvoir accéder à une France Services en moins de 30 minutes.

2

Un service public à visage humain. Deux conseillers sont présents au moins 25 heures par semaine pour accompagner les citoyens et répondre à leurs besoins, tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées d'Internet.

3

Un niveau de qualité garanti. Dans toutes les France Services, quels que soient le lieu d'implantation et son responsable local (une collectivité, un acteur public ou privé).



4

Un lieu de vie agréable et convivial. Un espace qui rompt avec l'image habituelle des guichets de services publics et qui donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services.

5

10 partenaires nationaux de l'État dont La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie...

À noter : une subvention de 30 000 euros par an en fonctionnement est garantie avec la possibilité d'aides en investissement.

Comment accueillir une France Services sur son territoire ?



Contactez le préfet de votre département

Le préfet est le délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, pilote du programme France Services à l'échelle nationale.

Pour écrire à l'équipe France Services : France-services@anct.gouv.fr

Toute demande de labellisation France Services est analysée sur la base de cinq critères de priorité :



- ✓ **Cibler les zones éloignées** d'une offre existante de services publics.
- ✓ Prioriser la localisation de France Services dans les **zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.**
- ✓ Favoriser l'implantation dans les **lieux de passage habituels des habitants** des territoires concernés (cités scolaires, mairies, locaux associatifs, tiers-lieux, etc.)
- ✓ Encourager le déploiement de **bus France Services** pour renforcer le réseau des structures mobiles existantes.
- ✓ Porter une attention particulière au déploiement de nouveaux projets dans les **territoires d'Outre-Mer.**